

RAPPORT SUR LE BOMBARDEMENT DE LA CHAPELLE D'ANGILLON ADRESSE PAR LE MAIRE A MONSIEUR LE PREFET

Un quartier général d'armée installé à la mairie quitta le pays le lundi matin 17 juin vers 4 h 30. Dans la journée, il fut remplacé par un Colonel qui y établit son poste de commandement.

L'afflux des réfugiés a été particulièrement intense à partir du dimanche 16 Juin : à la file interminable des voitures succéda un flot de piétons qui arrivait aussi dense, tant par la route nationale 140 (direction de Paris), que par la route nationale 726 (direction d'Auxerre). L'hébergement des réfugiés fut assuré convenablement par les soins de la Mairie jusque vers le 12 Juin, mais le nombre augmentant continuellement, il fallut dans les derniers jours se borner à assurer le ravitaillement en lait et en pain. Le lait fut ramassé dans les fermes de la Commune et la boulangerie fonctionnait jour et nuit. On peut évaluer à plusieurs dizaines de milliers le nombre de réfugiés qui passèrent la nuit du 17 au 18 Juin sur le territoire de la commune : le camp militaire seul abritait plus de 3000 vieillards et enfants, les fermes, les granges, les greniers, les bois et jusqu'aux fossés des routes servaient d'abris aux gens harassés.

Une permanence de jour et de nuit était établie déjà depuis plusieurs jours à la Mairie. Les réfugiés du camp reçurent l'ordre d'évacuer dans la nuit du 17 au 18 juin vers 2 h du matin. La plus grande partie fut emmenée par camions militaires. Dans la journée du 18 juin, l'évacuation des réfugiés fut assurée au maximum : l'ordre fut donné par l'autorité militaire aux réfugiés de continuer leur route, le stationnement prolongé dans le pays fut interdit, le colonel lui-même arrêtait les convois militaires vides et y faisait monter les piétons. Sur les conseils du colonel qui jugeait un bombardement très possible, sinon probable, étant donné l'importance des deux grandes routes nationales qui s'y croisent, il fut recommandé aux habitants du pays dans la soirée du 18 Juin vers 16 h de s'éloigner de l'agglomération et de se retirer dans la campagne. Le soir, le pays s'était progressivement décongestionné et on peut estimer qu'au moment du bombardement, n'étaient dans l'agglomération que les réfugiés surpris sur leur route ou ceux qui y faisaient une courte halte pour le ravitaillement et les habitants attardés.

Le bombardement : Le 18 juin vers 19 h une quarantaine de bombardiers arrivèrent en direction du nord à une altitude de 2000 m environ. Ils dépassèrent légèrement le pays, le survolèrent en direction sud-ouest, nord-est et lâchèrent aussitôt leurs bombes en trois tours, tout ceci accompagné de rafales de mitrailleuses.

Le bombardement dura 5 à 6 minutes environ et les avions repartirent en direction de la route 726 en bordure de laquelle ils lâchèrent le reste de leur chargement à 3 km de La Chapelle d'Angillon.

On peut évaluer à une centaine le nombre des projectiles tombés sur le pays, dont une cinquantaine de torpilles (voir le plan ci-joint pour la répartition). Le Champ de Foire et la rue du Château furent particulièrement touchés. Des incendies se déclarèrent aussitôt au garage Turpin et sur le Champ de Foire où une douzaine de voitures furent carbonisées, quelques unes avec leurs occupants. Le service d'incendie s'organisa rapidement et le feu fut maîtrisé dans l'immeuble de Monsieur TURPIN en quelques instants.

Les victimes : Les victimes étaient nombreuses sur le champ de foire, aux abords du lavoir (une quinzaine de morts), du pont de la Sauldre (une trentaine de morts), de la maison de Monsieur LACORD sur la route nationale 140 (une trentaine de morts).

Un service de santé en repli arriva dans la commune quelques instants après le bombardement et porta les premiers secours aux blessés épars dans toutes les rues, secondé avec dévouement par ce qui restait des habitants. Pendant la nuit, tous les blessés furent ramassés et eurent un premier pansement. Ils furent installés sur des brancards et des lits de camp dans les logements réquisitionnés par le Maire pour abriter les réfugiés, dans les salles de classes et dans quelques maisons particulières. Plus de 350 victimes tant militaires que civils furent soignés.

Les blessés les plus graves commencèrent à être transportés dans la nuit du 18 au 19 Juin par des ambulances militaires, qui firent plusieurs tours dans la nuit en direction de Bourges et Vierzon. Le 19 au matin, les blessés graves restant encore à évacuer furent transportés couchés dans des charrettes en direction de Vierzon. Après leur arrivée, les troupes Allemandes s'occupèrent de transporter les derniers blessés en direction de Fontainebleau.

Il est assez difficile de préciser dans quels hôpitaux ont été soignés ces blessés, par la suite, il en a été retrouvé dans tous les hôpitaux du Centre, et, notamment à Bourges, Vierzon, Mehun, Graçay, Châteauroux, Poitiers, Montargis, Fontainebleau, etc. Leur nombre est également aussi difficile à préciser, beaucoup ayant été transportés en voiture sur le champ par leurs familles. Les cadavres furent relevés et identifiés le jeudi ; leur nombre est impossible à fixer exactement, certains ayant été affreusement déchiquetés. On peut le fixer à 120 à 130, moitié militaires, moitié civils, parmi lesquels cinq habitants de la Commune. D'après les renseignements recueillis et d'après les lettres concernant les disparus, reçues en mairie, on peut penser qu'une forte proportion des blessés succombèrent des suites de leurs blessures et ont peut fixer entre 250 et 300 le nombre des victimes du bombardement. Les plaies les plus bénignes sont très longues à guérir et la plupart ne sont pas encore fermées.

Les victimes furent inhumées, une partie, les inconnus (soixante à 70 environ) dans une fosse ouverte dans le cimetière communal, les autres (55) dans une fosse ouverte dans un terrain appartenant à Monsieur le Baron de Laître et sise près de Saint-Fiacre, le cimetière communal étant trop petit. Le lieu choisi fut reconnu par la suite par le Conseil Municipal, comme étant un des plus sains de la Commune.

L'inhumation des victimes a été faite par tous les hommes valides du pays et était terminée le 21 Juin au soir. Plusieurs services religieux eurent lieu dans la journée du 21. La forte proportion d'inconnus parmi les victimes s'explique par le fait que le bombardement s'est produit à une heure où les réfugiés s'organisaient pour dîner ou pour la nuit et avaient quitté leur veste et s'étaient séparés de leurs bagages, si bien que lors du relèvement des cadavres il était impossible de préciser quelle chose appartenait à telle victime, plutôt qu'à telle autre.

Dans les jours qui suivirent, les équipes constituées procédèrent à l'enfouissement des chevaux tués par le bombardement : 90 environ, quelques uns appartenant à des réfugiés, la plupart étant des chevaux militaires. L'enfouissement fut effectué dans les excavations faites par les torpilles.

Dégâts causés par le bombardement :

Les dégâts aux immeubles font l'objet d'un état particulier joint au dossier.

Les véhicules bombardés font également l'objet d'un état ci-joint.

Premières mesures prises après le bombardement :

Les mesures urgentes d'hygiène effectuées, la population assura :

1. la remise en état de la route nationale 726 endommagée par le bombardement (voir plan).
2. le nettoyage du champ de foire et le déblaiement des rues obstruées par les décombres.
3. l'épandage du chlorure de chaux et sciure de bois sur les tombes.

Les tombes des victimes sont entretenues dans un constant état de propreté (et même fleuries par les habitants). Plusieurs mètres cube de sable y ont été répandus et un entourage en mur est en construction à la fosse de Saint-Fiacre de façon à la soustraire à toute violation.

A la suite du bombardement, une cinquantaine de familles se sont trouvées sans abri et ont dû recourir à l'obligeance de parents ou amis et l'on a vu plusieurs familles cohabiter dans des maisons de 2 et 3 pièces.

Pour pallier à cette situation qui ne pouvait être que provisoire, le maire entreprit immédiatement avec l'assentiment et le concours de Monsieur le Préfet du Cher et de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Service Vicinal la construction de trois grands baraquements pouvant loger une quinzaine de ménages.

Actuellement, un de ces baraquements est déjà occupé et les autres sont sur le point d'être terminés.

Commission des Dégâts :

Afin de sauvegarder les intérêts des sinistrés et pour aider à l'accomplissement des formalités administratives, une Commission des sinistres a été constituée comme suit :

- ◆ M. Auchère, maire : Président
- ◆ M Morard : Vice-Président,
- ◆ M. Auchère Eugène : Vice Président,
- ◆ M. Guilloteau, Notaire : Secrétaire,
- ◆ M. de Robert, Instituteur honoraire : Secrétaire
- ◆ M. Rousseau, Industriel : Membre,
- ◆ M. Millet Camille : Membre

Approbation de cette commission a été faite par Monsieur le préfet du Cher.

Ci-joints :

- I) 1 état des victimes militaires,
- II) 1 état des victimes civiles,
- III) 1 état des dégâts causés aux immeubles par le bombardement,
- IV) 1 plan
- V) 1 état du matériel bombardé,
- VI) 1 état des papiers et objets appartenant aux victimes civiles,
- VII) 1 état des livrets militaires,
- VIII) 1 état des objets non identifiés,
- IX) 2 feuilles photos.

Signé le maire,